

activités les plus importantes à cet égard ont trait à la théorie du climat. Une conférence va être tenue prochainement à Stockholm à ce sujet sous les auspices du CIUS et de l'OMM, avec un appui important du PNUE. L'OMM effectue aussi une étude préliminaire des répercussions des variations climatiques sur la production alimentaire. L'OMM convoquera aussi un colloque sur les variations climatiques qui se tiendra au Royaume-Uni, en 1975.

121. Le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution E/L.1605 appelle par ailleurs des réserves. Dans cet alinéa, il est fait état de "preuves scientifiques alarmantes selon lesquelles il est peu probable que les conditions climatiques et écologiques redeviennent normales" dans la région soudano-sahélienne. Il est vrai que certains scientifiques ont conclu que les précipitations continueront probablement à être au-dessous de la moyenne dans cette région, mais tel n'est pas l'avis de la communauté scientifique dans son ensemble. Ainsi, un éminent climatologue des Etats-Unis d'Amérique a noté que les chiffres fournis par une station météorologique du Sahel ne font pas ressortir un changement climatique général pendant les cent dernières années. Récemment les précipitations ont été plus faibles que pendant la période 1950-1970, mais cette période avait elle-même été plus humide que les vingt ou trente années précédentes. Il semble plutôt que, dans cette région, la sécheresse soit un phénomène récurrent. A cet égard, on peut se demander quel sens il faut donner au mot "normal" dans l'alinéa en question. Cette fois-ci la sécheresse a été plus sévère que d'habitude, mais cela ne veut pas dire que les conditions ne redeviendront pas normales. M. Ashford estime donc qu'il faudrait modifier le libellé de cet alinéa.

122. De même, au dernier alinéa du projet de résolution E/L.1606 il n'est pas approprié de dire que la sécheresse en Ethiopie "ne cesse de s'étendre". Il vaudrait mieux se contenter de dire que la zone atteinte par la sécheresse "englobe maintenant huit des quatorze provinces de l'Ethiopie". L'évolution suggérée par le libellé actuel n'est pas certaine, et il ne faut pas préjuger ainsi l'avenir.

123. Le représentant de l'OMM donne l'assurance que, si les projets de résolution auxquels il s'est référé sont adoptés, son organisation collaborera dans la mesure du possible à leur exécution.

124. M. THATCHER (Programme des Nations Unies pour l'environnement) confirme que le Conseil d'administration du PNUE accorde un rang de priorité élevé à la situation de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse. Lors de la deuxième session qu'il a tenue à Nairobi, il a, dans sa décision 8 (II (E/5485, annexe I), retenu le sujet "Terres, eaux et désertification" comme domaine d'action prioritaire et il a été demandé au Directeur exécutif d'accorder une attention particulière dans les programmes du PNUE à la région soudano-sahélienne conformément à la résolution 3054 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration du PNUE a décidé également pour l'an prochain, de laisser au Directeur exécutif le soin de choisir les secteurs sur lesquels les efforts doivent être concentrés, mais il lui a suggéré une brève liste de sujets, parmi lesquels "Gestion des terres arides et semi-arides et des écosystèmes des forêts tropicales; problèmes de désertification".

125. Le PNUE n'étant pas un organisme opérationnel, il exerce ses activités de liaison avec des organismes opérationnels, dans le cadre du système de coordination établi par le CAC. A cet égard, M. Thatcher confirme l'appui du PNUE aux travaux de l'OMM sur les variations climatiques, déjà mentionné par le représentant de cette organisation. Il appelle aussi l'attention sur le rapport préparé par le PNUE¹ dans le cadre de ses fonctions de coordination, où sont exposées les activités des organismes des Nations Unies concernant les zones arides, notamment les activités de l'UNESCO, de la FAO et de l'OMM.

126. M. Thatcher fait ensuite allusion à une décision prise la semaine précédente par le Comité économique du Conseil (689e séance) visant à prier le Secrétaire général de constituer un groupe *ad hoc* interinstitutions sur les zones arides. Il s'agit d'une idée initialement avancée par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Le PNUE espère, lorsqu'il participera avec d'autres organismes aux réunions que le Secrétaire général convoquera à cet effet, pouvoir, dans l'exercice de son rôle de coordination, contribuer à un accord sur la répartition des tâches.

La séance est levée à 18 h 10.

¹ UNEP/GC/14/Add.1 et Add.1/Corr.1.

1915^e séance

Mardi 16 juillet 1974, à 10 h 20

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1915

POINTS 10, 11, 12 ET 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en faveur de cette région (*fin*) [E/5554, E/L.16 L.1605/Rev.1, E/L.1607]

Assistance économique à la Zambie (*fin*) [E/L.1603]

Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse (*fin*) [E/5560, E/L.1606, E/L.1607]

Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional (*fin*) [E/5483, E/L.1604/Rev.1]

1. M. CABRIĆ (Yougoslavie) estime que s'il est important que l'assistance soit maintenue dans tous les cas considérés, il ne faut pas oublier les deux raisons qui en justifient le maintien. En apportant son assistance à la Zambie, la communauté internationale s'acquitte de ses obligations qui découlent de la résolution 329 (1973) du Conseil de sécurité, tout comme la Zambie s'acquitte des siennes en fermant sa frontière méridionale. M. Cabrić espère que tous les pays réaffirmeront la nécessité de maintenir l'assistance à la Zambie, conformément aux dispositions de la résolution du Conseil de sécurité. Comme le Secrétaire général adjoint chargé de la coordination de l'assistance à la Zambie l'a fait remarquer (1913e séance), jusqu'à présent la Zambie a reçu la valeur d'environ 62,4 millions de dollars, au titre de l'assistance, tandis que la fermeture de sa frontière méridionale lui a coûté 154,6 millions de dollars. D'autre part, il serait hasardeux de penser que le cours du cuivre se maintiendra au niveau élevé actuel ou que la situation politique des pays voisins va bientôt s'améliorer. C'est donc à une échelle encore plus grande qu'il faudrait continuer l'assistance, ce qui contribuerait à accélérer l'élimination des causes profondes de la situation qui règne en Afrique australe et serait en accord avec les principes fondamentaux de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire. Récemment, la Yougoslavie a alloué 1 million de dollars en espèces et en nature au titre de l'assistance à la Zambie.

2. Le Gouvernement yougoslave apporte son appui aux programmes d'aide à court et à long terme aux pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse et dont les difficultés économiques sont décrites avant tant d'acuité dans le rapport du Secrétaire général sur la question (E/5554). L'aide ne devrait pas avoir pour seul but d'aider ces pays à satisfaire leurs besoins fondamentaux à un moment difficile, elle devrait également leur permettre de jouer le rôle qui leur revient dans l'instauration d'un nouvel ordre économique. La Yougoslavie versera 100 000 dollars supplémentaires en espèces pour aider ces pays.

3. Une bonne partie de l'Éthiopie a également été victime de la sécheresse et des déplacements massifs de populations risquent d'être nécessaires. Une assistance intervenant assez rapidement et assez importante pour rendre possible la reprise du développement économique dans les provinces touchées permettrait d'éviter d'en arriver là. Le représentant de la Yougoslavie a noté avec satisfaction la contribution déjà apportée par le PNUD et les programmes d'assistance, à moyen et à long terme qui sont envisagés. La Yougoslavie vient de verser 100 000 dollars en espèces au Gouvernement éthiopien pour des opérations de secours.

4. Le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur l'assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional (E/5483) montre que, même s'il reste encore beaucoup à faire, l'opération d'assistance aura bientôt été menée à bonne fin. M. Cabrić espère que les efforts déployés conjointement par des organisations internationales dans les trois autres régions examinées porteront autant de fruits. Il approuve les observations faites par les orateurs qui ont présenté les projets de résolution dont le Conseil est saisi et exprime son

appui au projet de résolution sur le problème de la sécheresse en Afrique (E/L.1607).

5. M. BERLIS (Canada) réaffirme le soutien apporté par son gouvernement aux efforts déployés pour atténuer les souffrances des populations dans les pays d'Afrique victimes de la sécheresse. L'assistance fournie par le Canada à ces pays a été accrue au cours des deux dernières années et elle concerne essentiellement les opérations de secours. La nature de l'assistance canadienne à l'Éthiopie est indiquée dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général à ce sujet (E/5560). En 1973, le Canada a fourni à la région soudano-sahélienne, au titre de programmes d'assistance bilatérale, une aide évaluée à 6,8 millions de dollars, sous forme de produits alimentaires et de services de transport. Il a également fourni une assistance par l'intermédiaire du Fond de dépôt de la FAO pour la zone sahéenne, du FISE, du PAM, de la Croix-Rouge internationale et d'organisations bénévoles canadiennes. En 1974 et en 1975, les programmes d'assistance seront toujours axés sur les secours d'urgence sous forme d'aide alimentaire, de fourniture de médicaments et d'installations de stockage. Sur les 100 millions de dollars que le Canada s'est engagé à verser pour répondre à l'appel lancé pour le soutien du Programme spécial adopté à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, environ 32 millions iront aux pays africains victimes de la sécheresse. Un groupe spécialisé a été créé au sein de l'Agence internationale pour le développement (Canada) afin de planifier la contribution qu'apportera le Canada, d'ici à 1980, aux programmes de restauration, à moyen et à long terme, de la région soudano-sahélienne.

6. Le Canada a conscience des difficultés économiques auxquelles la Zambie doit faire face du fait de la fermeture de la frontière méridionale et met de plus en plus l'accent sur les transports dans l'aide qu'il apporte à ce pays. Il a contribué aux opérations de secours menées à bien par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Soudan méridional.

7. La délégation canadienne votera pour les projets de résolution E/L.1603, E/L.1604/Rev.1, E/L.1605/Rev.1 et E/L.1606, relatifs aux points de l'ordre du jour en discussion, mais elle aimerait entendre les réactions de leurs auteurs, aux suggestions faites à la séance précédente par les représentants des Pays-Bas et du Royaume-Uni concernant les deux derniers de ces projets. M. Berlis n'a pas encore eu le temps d'étudier le projet de résolution E/L.1607.

8. M. BOOTHE (Jamaïque) insiste sur l'inquiétude profonde ressentie par son gouvernement au sujet de la situation qui existe dans les pays africains victimes de la sécheresse. La Jamaïque approuve le projet de résolution E/L.1605/Rev.1 et désire figurer parmi les auteurs du projet de résolution E/L.1606. M. Boothe n'a pas eu le temps d'étudier le projet de résolution E/L.1607.

9. Le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution E/L.1605/Rev.1 et le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution E/L.1606 préparent le terrain pour les mesures à long terme à prendre dans la région soudano-sahélienne, mesures qui doivent nécessairement accompagner l'aide actuelle, à court et à moyen terme, et les

opérations de secours. Il faudra déterminer si la situation catastrophique actuelle résulte seulement de facteurs climatiques ou si le présent système d'utilisation de la terre et de l'eau y a aussi contribué, auquel cas il faudrait l'étudier attentivement et éventuellement le modifier. Il serait peut-être bon, par exemple, de combiner la mise en valeur et la gestion modernes des ressources agraires et des ressources en eau avec les pratiques traditionnelles des nomades qui se sont révélées, dans le passé, être bien adaptées à la région. Des pays ont exprimé leur volonté politique de financer une assistance à court terme pour ces régions et M. Boothe est certain qu'ils réagiront de même devant la nécessité d'une action internationale à long terme et coordonnée.

10. La Jamaïque apprécie l'œuvre remarquable accomplie au Soudan méridional par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et espère que le PNUD jouera le rôle d'organe centralisateur des efforts déployés à l'échelon international pour la restauration à long terme de cette région. Elle soutient de tout cœur la Zambie qui s'efforce de suivre une politique d'indépendance économique à l'égard du régime illégal de la Rhodésie du Sud. La Jamaïque désire figurer parmi les auteurs du projet de résolution E/L.1603.

11. M. AISSA (Algérie) dit que le rapport du Secrétaire général (E/5554) a mis en lumière la fragilité de l'économie des six pays de la région soudano-sahélienne et la situation précaire de leur population. Il serait prématuré à l'heure actuelle d'attribuer le déséquilibre écologique à un facteur particulier, mais l'importance et l'urgence des problèmes auxquels les gouvernements de ces pays ont à faire face ne font aucun doute. L'extrême sud de l'Algérie se trouve dans la zone soudano-sahélienne et a souffert de la sécheresse. Le Gouvernement algérien a donc pu se rendre compte de la situation dans laquelle se trouvaient les six autres pays de la région et leur a fourni une aide d'une valeur de 8 millions de dollars au titre de programmes bilatéraux. Les nomades du Mali et du Niger qui se trouvent actuellement dans le Sahara algérien bénéficient du même traitement que les ressortissants algériens. En 1973, le Gouvernement algérien a ouvert un crédit de 17 millions de dollars pour la bonification des terres et des travaux hydrauliques en faveur des nomades algériens. Les zones du Hoggar et de l'Adrar ont reçu le statut de département.

12. L'Algérie se félicite vivement de la manière dont la communauté internationale et le système des Nations Unies ont répondu aux appels d'aide en faveur de la région soudano-sahélienne, mais, face à l'ampleur des problèmes auxquels se heurtent les sept pays victimes de la sécheresse, les programmes en cours sont absolument insuffisants pour atteindre les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général. Les pays en question évaluent à environ 1 milliard de dollars leurs besoins d'aide pour le développement à long terme. L'aide fournie par la communauté internationale n'arrive pas au niveau de ce que raisonnablement l'on pourrait attendre. Un vingtième du blé utilisé annuellement par les pays de l'OCDE pour nourrir le bétail suffirait à couvrir les besoins en blé de la région soudano-sahélienne tout entière.

13. La situation risque fort d'empirer prochainement. L'Organisation des Nations Unies devrait donc élaborer des programmes d'action immédiate à partir des nombreux renseignements déjà disponibles, et concentrer ses efforts dans les secteurs où ils sont le plus susceptibles de donner les meilleurs résultats à court et à moyen terme. Les programmes devraient être suffisamment adaptables pour permettre une utilisation efficace et coordonnée des ressources. M. Aissa aurait souhaité que la programmation des divers projets énoncés dans la deuxième partie du rapport du Secrétaire général soit indiquée avec plus de précision. Le succès de la stratégie dépendra largement de la façon dont les gouvernements en question seront associés à la préparation des programmes par l'intermédiaire du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse, et de l'adaptation et de l'intégration de ces programmes aux plans économiques nationaux des pays bénéficiaires. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a montré qu'il était capable de faire face avec succès aux situations d'urgence de grande envergure dans le Soudan méridional et dans le sous-continent indien et devrait donc être associé plus étroitement aux programmes de secours à court terme pour la région soudano-sahélienne, car ceux-ci ont un caractère essentiellement humanitaire.

14. Le rapport du Haut-Commissaire pour les réfugiés sur l'assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional montre que la mission a été accomplie avec dévouement et qu'elle a été parfaitement exécutée. Le Haut-Commissaire a rapidement mobilisé les ressources nécessaires et obtenu la coopération des gouvernements intéressés. Le Gouvernement du Soudan a collaboré de manière effective à l'opération. Le représentant de l'Algérie espère que le PNUD et les autres institutions compétentes s'occuperont maintenant avec la même efficacité des aspects à long terme de la situation dans le Soudan méridional.

15. Il faut féliciter la Zambie pour le courage dont elle a fait preuve en fermant sa frontière méridionale et pour l'importante contribution qu'elle a apportée aux efforts internationaux visant à mettre fin au colonialisme et à la discrimination raciale en Afrique australe. La Zambie mérite donc l'appui effectif et continu de la communauté internationale. C'est à juste titre que le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution sur l'assistance économique à la Zambie (E/L.1603) demande instamment aux Etats Membres de partager avec elle les charges économiques qu'entraîne l'application de la politique de sanctions approuvée par les Etats Membres.

16. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) est satisfait des efforts opportuns et énergiques faits bilatéralement et par l'intermédiaire de l'ONU pour alléger les souffrances de la population dans les régions d'Afrique victimes de la sécheresse. Cette situation est due à des causes écologiques et également à l'imprévoyance politique et économique. Dans le rapport du Secrétaire général (E/5554) il est dit très justement que les conséquences catastrophiques de la sécheresse cyclique que connaît actuellement la région soudano-sahélienne s'expliquent par une rupture de l'équilibre écologique résultant d'un développement économique et social lent et inégal, et que le facteur agrométéorologique n'est qu'un

aspect du problème. Les auteurs du rapport soulignent aussi avec raison que, pour résoudre le problème, il faut concentrer les efforts sur la création et la consolidation d'une base de production économique viable et sur le développement parallèle des secteurs agricole et industriel, afin de surmonter les difficultés qui ont empêché l'agriculture de progresser au même rythme que la demande nationale. En d'autres termes, tout ce qu'il reste encore de l'héritage du colonialisme devra disparaître. M. Lobanov note donc avec satisfaction les efforts faits pour trouver les moyens d'éliminer les conditions responsables de la situation actuelle en assurant la reconstruction et l'amélioration de l'économie des pays en question, grâce à l'action des gouvernements et aux programmes d'aide appropriée entrepris par les organismes des Nations Unies.

17. Mais l'aboutissement de ces efforts dépend essentiellement des plans nationaux des pays de la région sinistrée d'une compréhension adéquate des problèmes et de la volonté de les surmonter. A la 1914e séance, le représentant de l'Éthiopie a fait un exposé très intéressant des plans d'action de son gouvernement dans les secteurs économique, technique et social pour les provinces éthiopiennes victimes de la sécheresse. Une approche globale et résolue des problèmes, accompagnée d'une assistance internationale, est seule à même de donner des résultats concrets dans un laps de temps raisonnable. En effet, ces problèmes ne peuvent être résolus qu'au moyen de changements radicaux dans le domaine économique et social, de la création et de la consolidation des secteurs nationalisés et des coopératives, de la formation de spécialistes, du contrôle de l'État sur les sorties de capitaux ainsi que d'autres mesures analogues. Le représentant de l'Union soviétique se réjouit de voir que certains des pays victimes de la sécheresse envisagent la possibilité d'une réforme agraire immédiate qui comprendrait la limitation de la propriété foncière privée et la distribution de terres aux paysans. L'Union soviétique a répondu aux appels d'aide lancés par la Haute-Volta, la Gambie, la Mauritanie, le Sénégal, le Tchad et l'Éthiopie et leur a fourni des aliments, des médicaments, du matériel de transport et les services d'experts.

18. Le Gouvernement soviétique soutient le juste combat mené par la Zambie pour son indépendance économique et politique ainsi que sa lutte contre le colonialisme et le racisme. La situation actuelle en Zambie est due à la politique colonialiste et impérialiste poursuivie par le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud appuyé par certaines puissances occidentales. Il a été très justement souligné au cours du débat que si l'on n'aidait pas la Zambie à retrouver ses droits, le peuple zambien aurait la plus grande difficulté à résoudre les graves problèmes sociaux économiques et politiques qui se posent à lui. L'Union soviétique a accordé un prêt à la Zambie et lui fournit actuellement une assistance matérielle et technique.

19. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général¹ à propos de la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité réduisent de 10 p. 100 le budget militaire et consacrent une

partie des économies ainsi réalisées à l'aide aux pays en voie de développement, le Ministre soviétique des affaires étrangères a suggéré que cette aide soit dirigée avant tout vers les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dont la réalisation des projets urgents en matière économique et sociale se trouve retardée par des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse. L'Union soviétique est toute prête à appuyer les projets de résolutions qui ont été présentés sur les questions actuellement à l'étude.

20. M. KAUFMANN (Pays-Bas), présentant le projet de résolution sur le problème de la sécheresse en Afrique (E/L.1607), annonce que le Canada, l'Inde, l'Ouganda, le Pakistan et la Yougoslavie veulent être ajoutés à la liste des auteurs. L'objet du projet de résolution est simple : M. Kaufmann a évoqué à la séance précédente la nécessité d'une approche interdisciplinaire bien coordonnée en ce qui concerne le problème des zones victimes de la sécheresse dans la région soudano-sahélienne et en Éthiopie. Au nom des auteurs du projet, il accepte la proposition de mentionner au deuxième alinéa du préambule la CEA et l'OMS; les divers organes des Nations Unies énumérés dans cet alinéa ne sont pas tous concernés au même degré, mais la CEA a manifestement un rôle important à jouer et l'OMS s'occupe des aspects sanitaires du problème. Au paragraphe 2 du dispositif, le Secrétaire général est prié de présenter un rapport intérimaire. On a fait valoir que le contenu de ce rapport n'était pas défini avec précision; il dépendra évidemment de la façon dont sera menée contre le problème "l'attaque de grande envergure, à l'échelle du système" mentionnée au paragraphe 1, mais en tout état de cause le rapport devra comprendre les éléments qu'il est proposé, dans les autres projets de résolution, de faire figurer dans les rapports du Secrétaire général. M. Kaufmann espère que le Conseil adoptera le projet de résolution E/L.1607 à l'unanimité.

21. M. GEBRU (Éthiopie) dit que sa délégation a présenté, avec d'autres délégations, le projet de résolution E/L.1607 parce que le paragraphe 5 du dispositif a été supprimé dans le projet de résolution E/L.1606 sur l'assistance aux régions de l'Éthiopie victimes de la sécheresse. Il remercie les représentants des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'OMM de leurs observations constructives sur ce projet de résolution. Le représentant de l'OMM a signalé que l'expression "ne cesse de s'étendre", au cinquième alinéa du préambule, était incorrecte sur le plan scientifique; M. Gebru est d'accord pour la supprimer. Le représentant du Royaume-Uni, pays dont l'aide à l'Éthiopie est vivement appréciée, a évoqué la référence, dans le deuxième alinéa du préambule et dans les paragraphes 3 et 7 du dispositif, au chapitre X du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui prévoit des mesures d'urgence dans un sens différent. Comme M. Gebru l'a déjà dit, la crise économique actuelle a beaucoup amoindri les moyens dont le Gouvernement éthiopien dispose pour combattre les effets de la sécheresse. Les références au Programme d'action visent à rappeler aux États Membres la nécessité de tenir compte des difficultés économiques fondamentales auxquelles se heurte la formulation de plans d'aide à moyen et à long terme, car le projet de résolution ne traite pas seulement des secours d'urgence. Le mandat du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe porte non seulement sur les

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 102 de l'ordre du jour, document A/9191.

catastrophes naturelles, mais aussi sur les situations créées par l'homme et il s'applique par conséquent à la misère causée par les politiques économique. M. Gebru tient donc à garder tel quel le texte du projet de résolution.

22. M. ISLAM (Pakistan) dit que, outre les mesures impressionnantes prises par les organisations internationales dans la région soudano-sahélienne, la situation appelle une évaluation objective des causes de pareilles tragédies, afin qu'on puisse faire des plans pour les prévenir ou tout au moins pour en atténuer les conséquences. Plusieurs études indépendantes montrent que les causes naturelles du fléau ont été aggravées par les erreurs d'experts qui ne connaissaient pas bien l'histoire de la région et son équilibre écologique délicat. L'application de techniques ne répondant pas aux conditions locales ni à la capacité d'absorption de la population a provoqué de grandes épreuves et de grandes souffrances. Dans son rapport (E/5554), le Secrétaire général reconnaît que les conséquences catastrophiques de la sécheresse cyclique que connaît actuellement la zone soudano-sahélienne s'expliquent par une rupture de l'équilibre écologique provoquée par un accroissement rapide de la population et du cheptel, contrastant avec un développement économique et social lent et inégal. La création de l'institut de recherche mentionné au paragraphe 5 du projet de résolution E/L.1605/Rev.1 devrait contribuer à prévenir le retour de pareille situation.

23. L'absence de progrès dans les pays du Sahel, malgré une aide étrangère d'importance, montre qu'il faut s'attaquer aux problèmes par une action planifiée et concertée, grâce à un programme cohérent et complet visant à développer les secteurs vitaux de l'économie pour permettre aux pays de résister aux catastrophes naturelles dans l'avenir. Il faut aider ces pays, non seulement à surmonter la crise actuelle, mais aussi à édifier une économie durable. Les pays pauvres, qui ont plus que leur part de catastrophes naturelles, semblent toujours ne pas y être préparés et ne pas pouvoir en supporter les conséquences. Cela tient à ce qu'on ne fait guère d'effort, dans les périodes entre les catastrophes, pour renforcer la résistance des pays ou les aider à réorienter leur économie pour pouvoir surmonter des catastrophes futures. En témoignage modeste de sympathie pour les peuples de la région soudano-sahélienne, le Pakistan a offert aux pays affectés une aide bilatérale d'une valeur de 200 000 dollars.

24. La délégation pakistanaise appuie toutes les mesures suggérées par le Secrétaire général pour atténuer les épreuves que subit le peuple zambien à la suite de son action héroïque contre le régime raciste de l'autre côté de sa frontière méridionale. La Zambie a eu le courage d'agir conformément à ses convictions et la communauté internationale doit veiller que cette action ne soit pas un échec. En effet, son succès découragerait peut-être les régimes racistes de poursuivre leur politique inhumaine.

25. Les efforts inlassables du Haut-Commissaire pour les réfugiés, la coopération et la sagesse des gouvernements des pays intéressés ont permis le retour des réfugiés du Soudan méridional dans leur patrie. Le Pakistan appuiera toutes mesures destinées à compléter cette opération. Par ailleurs, le Haut-Commissariat a aidé à résoudre un grand problème humanitaire en Asie du Sud-Est en rapatriant avec succès

près de 250 000 ressortissants du Bangladesh et du Pakistan.

26. M. Islam demande instamment au Conseil d'adopter à l'unanimité tous les projets de résolution présentés sur les points de l'ordre du jour à l'étude.

27. M. SCHEGGIA (Chili) considère que le Conseil a bien fait d'examiner ensemble les points 10, 11, 12 et 22 car ils donnent une idée globale des problèmes qui se posent au continent africain. A première vue, les problèmes de la sécheresse paraissent être dus à la rupture de l'équilibre climatique et écologique, mais la source première réelle est le sous-développement, qui a lui-même provoqué ce déséquilibre. Les excellents rapports établis par les divers organes des Nations Unies montrent que les souffrances humaines ont été adoucies temporairement, mais qu'il faut essayer de traiter le mal à la racine car le sous-développement affecte deux tiers de la population du tiers monde, si l'on ne veut pas que de semblables catastrophes surviennent dans d'autres continents. Une plus grande volonté de coopération s'impose de la part de la communauté internationale. Il est évident que les secours d'urgence ont réussi grâce à l'action coordonnée des organes des Nations Unies; M. Scheggia espère que cet exemple sera suivi.

28. Le Chili a toujours soutenu le principe de la coopération internationale et considéré l'aide humanitaire comme un des devoirs de la communauté internationale. Sa délégation appuie donc entièrement les projets de résolution E/L.1603, E/L.1604/Rev.1, E/L.1605/Rev.1 et E/L.1606. Pour ce qui est du projet de résolution E/L.1607, elle doit encore prendre le temps d'en examiner le texte, mais en principe rien ne paraît s'opposer à son acceptation.

29. M. W. RAHMAN (Observateur du Bangladesh), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que sa délégation approuve entièrement les projets de résolution E/L.1604/Rev.1, E/L.1605/Rev.1, E/L.1606 et E/L.1607. Si le Bangladesh avait été Membre de l'Organisation des Nations Unies, il aurait été coauteur de tous ces textes. L'observateur du Bangladesh espère qu'ils seront adoptés à l'unanimité, afin que l'on puisse prendre sans retard des mesures efficaces pour soulager les souffrances de millions de personnes.

30. M. Rahman souhaite se référer en particulier à la partie de la déclaration du Haut-Commissaire pour les réfugiés (1913e séance) consacrée à ce qu'il a lui-même appelé le plus important pont aérien jamais organisé pour transporter des êtres humains. A la vingt-quatrième session du Comité exécutif du programme du HCR, l'observateur du Bangladesh a exprimé les remerciements de son gouvernement pour le rôle joué par le Haut-Commissaire dans la solution du problème posé par l'arrivée des 10 millions de réfugiés qui avaient fui en Inde à la suite des événements survenus au Bangladesh en 1971. M. W. Rahman souhaite maintenant exprimer les remerciements de son gouvernement pour l'efficacité avec laquelle le HCR a assuré le rapatriement tripartite dans le sous-continent, aidant aussi par là à détendre une situation politique créée surtout par l'impossibilité de résoudre les problèmes humanitaires.

31. Bien que le HCR ait rapatrié quelque 240 000 personnes, le Bangladesh doit encore faire face au problème que pose la présence d'environ 400 000 personnes qui ont opté pour le transfert au Pakistan et se sont inscrites auprès du Comité international de la Croix-Rouge. La question a été examinée lors de la récente visite au Bangladesh du Premier Ministre pakistanais, mais sans grands résultats. Le Bangladesh, qui est une nation jeune, est reconnaissant à la communauté internationale de toute assistance qu'elle lui apporte pour parer à ses présentes difficultés. Le problème que posent les 400 000 émigrants éventuels est cependant des plus urgents, et il faut espérer qu'ils seront autorisés à aller dans le pays auquel ils se sont déclarés fidèles.

32. M. TEMBOURY (Espagne) dit que les points de l'ordre du jour en cours d'examen se rapportent à l'une des tâches les plus urgentes qui incombent à la communauté internationale. La solidarité humaine exige que l'on fasse quelque chose, devant la tragédie qui se déroule dans la région soudano-sahélienne et en Ethiopie. Le moment est venu de mettre sur pied une politique efficace et coordonnée, propre à parer aux conséquences de la sécheresse. Le Conseil doit souligner la gravité de la situation, ainsi que l'urgence et l'ampleur de l'assistance nécessaire; il doit ensuite coordonner les différentes activités, qui risquent fort de se révéler insuffisantes si elles sont menées séparément.

33. Pour décider de la nature de l'assistance requise, il est nécessaire de déterminer si la sécheresse est due à des modifications climatiques temporaires ou à des modifications qui sont de nature à transformer la région en un véritable désert. Si les modifications climatiques sont temporaires, il s'agira de renforcer les mesures de secours actuelles. Si au contraire la situation est grave au point qu'il pourrait devenir difficile de maintenir la vie dans la région, il faudra envisager une action de plus grande envergure, l'état actuel de la technique pouvant se révéler insuffisant pour faire face à la situation. La première condition est donc de mener à bien les études scientifiques nécessaires sur la nature de la sécheresse dont souffrent les régions soudano-sahélienne et éthiopienne. La délégation espagnole appuie donc les propositions en ce sens contenues dans les projets de résolution E/L.1605/Rev.1 et E/L.1606.

34. L'Espagne a répondu aux demandes d'assistance. Le Gouvernement espagnol a établi un pont aérien entre les îles Canaries et l'un des pays de la région soudano-sahélienne, pour assurer le transport de fournitures. Il espère développer encore cette opération, dans la mesure où le permettent les ressources de l'Espagne. Un certain nombre d'experts de l'Institut de réforme agraire et de développement, qui relève du Ministère espagnol de l'agriculture, ont été envoyés dans le bassin du Tchad pour procéder à des sondages, en liaison avec le creusement de puits et la localisation de nappes phréatiques. Les experts espagnols mettent à profit l'expérience acquise par l'Institut dans les zones arides d'Espagne et travaillent en étroite collaboration avec les représentants locaux de la FAO. Le matériel et les fournitures nécessaires seront envoyés sur place lorsque l'emplacement des sondages à effectuer aura été décidé.

35. L'assistance privée a été acheminée par l'intermédiaire d'organisations bénévoles, qui ont récemment approuvé un plan d'assistance à moyen terme aux trois pays de la région sahélienne, et ont décidé de maintenir l'aide aux autres pays en 1975.

36. La mise en œuvre de 19 projets a commencé, l'ordre de priorité étant le suivant : d'abord, les projets ayant pour objet de localiser ou de conserver les ressources en eau; deuxièmement, les projets tendant à utiliser ces ressources pour la consommation humaine, pour le bétail et pour l'agriculture; troisièmement, formation, dans chaque pays, du personnel nécessaire pour prendre la direction de ces projets aussitôt que possible.

37. Le représentant de l'Espagne regrette que l'aide espagnole à l'Ethiopie qui, pour modeste qu'en soit le montant, témoigne des sentiments de son pays à l'égard de l'Ethiopie, ne soit pas mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (E/5560).

38. La délégation espagnole compte sur le Conseil pour promouvoir l'adoption de mesures adéquates pour résoudre le problème. En un siècle marqué par de grands progrès techniques et qui a vu la coordination à l'œuvre en d'autres domaines, il est inimaginable que l'aide aux régions sinistrées d'Afrique tarde à venir.

39. Le représentant de l'Espagne a été vivement intéressé par la déclaration du Secrétaire adjoint chargé de la coordination de l'assistance à la Zambie sur la situation qui règne dans ce pays qui, pour avoir contribué à la mise en œuvre effective de résolutions des Nations Unies, supporte actuellement les conséquences de la fermeture de sa frontière méridionale, pour le plus grand dommage de son économie. Il conviendrait que cette charge soit partagée et que l'on aide la Zambie à surmonter ses difficultés actuelles.

40. Le représentant de l'Espagne félicite le Haut-Commissaire pour les réfugiés du succès de ses efforts pour résoudre le problème des réfugiés du Soudan méridional, et de l'action qu'il a menée pour aider les victimes du conflit dans le sous-continent indien.

41. M. CZARKOWSKI (Pologne) dit qu'il est clair que les Nations Unies ont à juste titre placé l'accent sur les mesures de secours d'urgence dans les régions sinistrées. Sauver les vies humaines était la tâche à accomplir en priorité absolue, et la Croix-Rouge polonaise de même que les syndicats polonais ont contribué à cette tâche. La délégation polonaise appuie aussi les mesures à long terme, notamment l'action du PNUD, propres à supprimer les causes de la catastrophe. Elle remercie le représentant de l'OMM pour les renseignements qu'il a donnés au sujet des études scientifiques, et fait siennes les propositions contenues dans le projet de résolution E/L.1607 qui prévoit une approche interdisciplinaire des problèmes. Pour que les plans à long terme soient efficaces, il faudra combiner les mesures intérieures, l'assistance extérieure et l'élimination des dernières traces du colonialisme en Afrique.

42. La délégation polonaise appuie tous les projets de résolution en cours d'examen. L'amendement, proposé par ses auteurs, au paragraphe 3 du dispositif du projet de

résolution E/L.1603 est conforme à la ligne souhaitable. Il faudrait affirmer clairement que la responsabilité des difficultés que connaît actuellement la Zambie incombe au régime raciste illégal de la Rhodésie du Sud, et à ceux qui l'ont protégé, non aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont appuyé les sanctions.

43. M. KASASA (Zaire) dit que les rapports sur les opérations de secours d'urgence ont mis en lumière l'ampleur du phénomène de la sécheresse en Afrique du Nord et en Ethiopie et indiquent l'importance de l'effort fourni et celui qu'il reste encore à déployer pour sauver de la famine une population que la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a estimé à plus de 28 millions d'habitants. Ces rapports ont également mis en lumière la volonté des gouvernements de la région soudano-sahélienne de contribuer à la recherche des solutions propres à soulager la misère de la population et à doter la région d'une économie viable.

44. En dépit des contributions généreuses d'un certain nombre de gouvernements Membres de l'ONU sous forme de dons alimentaires et médicaux à court terme, l'attitude de la communauté internationale à l'égard de la solution à long terme esquissée par le Secrétariat semble moins encourageante puisqu'on ne dispose encore que du quart environ du montant global nécessaire, qui est de 150 millions de dollars. Craignant de voir des Etats entiers effacés de la carte, les pays d'Afrique ont mobilisé leurs fils, dans le cadre de l'OJA, à la recherche d'une solution aux problèmes de la sécheresse dans la région soudano-sahélienne.

45. Les organismes des Nations Unies ne peuvent apporter que leur compétence technique et les ressources matérielles que leur autorisent les moyens financiers mis à leur disposition. La communauté internationale devrait leur donner ces moyens. Certes, l'inflation et les déficits de balances de paiements affectent les économies de plusieurs pays, mais il existe des différences de degré et il faut consentir un effort supplémentaire pour sauver les habitants du Sahel et de l'Ethiopie. C'est pourquoi la délégation du Zaire s'est portée coauteur du projet de résolution E/L.1605/Rev.1.

46. Quant au projet de résolution E/L.1603 relatif à l'assistance économique à la Zambie, le Gouvernement zairois compte voir la communauté internationale épauler la Zambie dans ses louables efforts en vue de respecter les résolutions de l'ONU dirigées contre le régime raciste d'Ian Smith, qui continue à bénéficier de certaines complicités. Le Président de la Zambie et son peuple héroïque méritent une réponse largement positive aux sacrifices qu'ils acceptent pour honorer leurs engagements à l'égard de la communauté internationale. M. Kasasa salue le peuple de la Chine pour son aide en vue de désenclaver la Zambie grâce à la construction de la voie ferrée Tanzanie-Zambie et il réaffirme au peuple de Zambie le soutien militant du Zaire et de son chef, M. Mobutu. En conclusion, M. Kasasa tient à souligner la distinction entre le cas de la Zambie et celui de la région soudano-sahélienne.

47. M. YAMADA (Japon) dit que sa délégation appuie les projets de résolution présentés au Conseil sous leur forme

modifiée. Jusqu'à présent, le Gouvernement japonais a fourni aux pays soudano-sahéliens une assistance s'élevant à 2,8 millions de dollars. En outre, conformément à la résolution 329 (1973) du Conseil de sécurité, le Japon a fourni à la Zambie une aide d'une valeur de plus de 8 millions de dollars, notamment des camions qui devraient aider à résoudre le problème du transport. Le Gouvernement japonais a maintenu son assistance à la Zambie dans toute la mesure possible, pour apporter sa contribution à une solution juste du problème de l'Afrique australe.

48. M. Yamada regrette que la contribution de 1 million de dollars que le Japon a versée pour l'Ethiopie n'ait pas été signalée par le Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Il est heureux de noter, dans le rapport du Haut-Commissaire, que les réfugiés du Soudan méridional sont rentrés chez eux et que le rapatriement à destination et en provenance du Bangladesh, auquel le Gouvernement japonais a largement contribué, s'est achevé avec succès, préparant ainsi la voie à des rapports normaux dans le sous-continent indien.

49. M. KRUTZSCH (République démocratique allemande) dit que son gouvernement a apporté une aide directe aux pays de la région soudano-sahélienne frappés par la sécheresse. L'Ethiopie a également reçu des secours d'urgence par l'intermédiaire de la Société de la Croix rouge de la République démocratique allemande.

50. L'aide fournie par la République démocratique allemande en réponse aux demandes pressantes des hauts fonctionnaires de l'ONU et des gouvernements intéressés a surtout consisté en livraison de farine, d'aliments pour nourrissons, de lait en poudre, de médicaments et de vêtements.

51. Il faut faire rapidement l'impossible pour améliorer la situation des populations des pays frappés par la sécheresse. Les mesures d'urgence prises actuellement ne peuvent qu'atténuer les pires souffrances. Il est essentiel de trouver les moyens d'accélérer le développement économique des pays intéressés afin d'éviter que d'éventuelles catastrophes futures n'aient d'aussi graves conséquences. Des ressources financières considérables seront nécessaires pour prendre les mesures à long terme qu'exigent le développement et la modernisation de l'agriculture et de l'industrie. On pourrait se les assurer rapidement si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité voulaient entendre l'appel de l'Assemblée générale pour la réduction des dépenses militaires.

52. La délégation de la République démocratique allemande a noté avec satisfaction que les projets de résolution dont le Conseil est saisi avaient reçu un large appui. Elle espère que les mesures prises par les organismes des Nations Unies, parallèlement à celles qui sont adoptées à l'échelon national, permettront une amélioration considérable de la situation économique et sociale de cette région.

53. M. CHANG Ping-t sien (Chine) dit que sa délégation appuie le projet de résolution E/L.1607. Il a fait connaître ses vues sur les autres projets de résolution à une précédente séance.

54. Mlle HERRÁN (Colombie) dit que sa délégation appuie les divers projets de résolution dont le Conseil est saisi. Il faudrait aider les pays frappés par la sécheresse pour soulager les souffrances de leur population.

55. M. MWANGAGUHUNGA (Ouganda) indique que sa délégation appuie tous les projets de résolution déposés et désire s'en porter coauteur. Il se félicite de l'assistance apportée à la région où sévit la sécheresse par les organismes des Nations Unies et souhaite que cette aide soit encore accrue. L'Ouganda continuera à contribuer aux efforts visant à bâtir un monde meilleur.

56. M. PREVOST (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) indique brièvement les programmes de l'UNESCO qui s'inscrivent dans le cadre de l'effort collectif du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes de la zone soudano-sahélienne. Certains des programmes actuels découlent d'activités entreprises voici près de vingt ans; c'est le cas notamment du projet majeur d'études des problèmes scientifiques de la zone aride, réalisé de 1956 à 1962 dans le cadre de la Décennie hydrologique internationale. Cette étude a débouché sur deux des 13 projets du Programme sur l'homme et la biosphère lancé en 1971, à savoir, le projet 3 (impact des activités humaines et des méthodes d'utilisation des terres à pâturages), et le projet 4 (impact des activités humaines sur la dynamique des écosystèmes des zones arides et semi-arides). Ces programmes ont donné lieu à la publication d'une dizaine d'ouvrages scientifiques. Ils ont été complétés par des travaux sur le terrain, tels que l'étude des ressources en eau du bassin du lac Tchad et l'assistance aux programmes du Centre de recherches sur la zone aride de l'Université de Tunis.

57. Dès l'origine, ces programmes ont été envisagés comme des programmes multidisciplinaires. Non seulement la communauté scientifique internationale, mais aussi les organisations compétentes de la famille des Nations Unies, en particulier la FAO et l'OMM ont été associées à leur formulation et à leur exécution. Le PNUD et, plus récemment, le PNUE ont été associés au financement de certains projets. Comme l'a souligné le Directeur général de l'UNESCO, dans sa déclaration au Conseil économique et social (1903e séance), la contribution de l'UNESCO augmentera à mesure que l'on s'éloignera des secours d'urgence pour s'engager dans des entreprises en profondeur à plus ou moins longue échéance. Ces projets sont envisagés dans la perspective d'une action à moyen et à long terme.

58. Plus précisément en rapport avec la situation actuelle, il faut mentionner la réunion régionale sur la recherche intégrée et les besoins de formation dans la région du Sahel, tenue à Niamey en mars 1974, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, le PNUE et la FAO, en consultation avec l'OMS, l'OMM et le PNUD. Cette réunion a souligné l'importance d'un inventaire des ressources du Sahel, régulièrement tenu à jour, ainsi que de la mise en place de services de recherche nationaux et régionaux, ce qui met en relief la nécessité d'un programme de formation, l'intérêt et l'urgence d'analyses et d'études scientifiques sur les ressources énergétiques, l'évolution des espèces animales et la régénération des écosystèmes, l'intérêt de projets pilotes

fondés sur des études multidisciplinaires dans les domaines suivants: ressources en eau, terrains de pâturages, utilisation rationnelle des terres agricoles et pastorales, techniques d'élevage, problèmes vétérinaires et problèmes humains. Le Centre de documentation de la Commission du bassin du Niger, soutenu financièrement par le PNUD depuis 1970, est appelé à jouer un rôle dans le développement de certaines de ces activités. On prévoit également la création en 1974 d'un centre de documentation et de coordination des recherches en sciences sociales pour l'Afrique au sud du Sahara. L'institut de recherche pour les zones arides du Sahel, mentionné au paragraphe 5 du projet de résolution E/L.1605/Rev.1, pourrait se situer dans ce contexte. Ce projet a été d'abord envisagé par l'UNESCO avec le Gouvernement du Niger, en 1962, mais à cette époque, on ne lui avait pas donné une priorité suffisante; il fait depuis peu l'objet d'un renouveau d'intérêt de la part du PNUD et l'institut pourrait prendre en charge une partie du programme de recherche de soutien au programme de travaux de lutte contre la sécheresse proposé au financement international par le Comité permanent inter-Etats. Les aspects agricoles du projet ont déjà été étudiés par une mission FAO/Administration internationale pour le développement (Suède) et les activités seraient étendues aux recherches appliquées touchant à l'environnement: climatologie, érosion et écologie sans oublier les problèmes de l'eau et les problèmes sociaux. Des conversations préliminaires concernant le financement de l'institut sont en cours et une mission interinstitutions destinée à préparer la création de l'institut est prévue dans les mois qui viennent.

59. Le but de l'UNESCO est de créer, avec la pleine participation de toutes les organisations intéressées et en tenant compte de l'infrastructure existante, un centre de coordination et d'intégration des recherches visant au développement des régions prioritaires désignées par les gouvernements; ce centre viendra compléter et renforcer le réseau de centres scientifiques existants ou à créer dans certains secteurs de recherche insuffisamment couverts. C'est donc avec le plus grand intérêt que l'UNESCO suit la discussion du projet de résolution E/L.1605/Rev.1 et elle est disposée à prêter son concours au Secrétaire général pour sa mise en œuvre.

60. M. BOURGOIS (Programme des Nations Unies pour le développement) rappelle que, depuis janvier 1974, le Conseil d'administration du PNUD étudie en priorité la question de l'assistance à fournir aux régions d'Ethiopie frappées par la sécheresse. Deux décisions ont été prises. Premièrement, l'Administrateur a été prié de préparer sans tarder un rapport complet sur lequel on se fonderait pour formuler un programme à moyen et à long terme. Le rapport, qui fait le point de la situation actuelle, a été établi en liaison constante avec les autorités éthiopiennes et avec les représentants des organismes compétents des Nations Unies. Le programme est coordonné avec l'aide d'urgence organisée par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes. Cette coordination a été facilitée par le fait que le représentant régional du PNUD agit au niveau local en liaison avec le Coordonnateur. Le Conseil d'administration a autorisé l'utilisation aux fins du programme d'une somme maximale de 2 millions de dollars, avant la fin de 1976. Le PNUD a fait dès le début des efforts intensifs comme il y est invité au paragraphe 3 du

dispositif du projet de résolution E/L.1606 et son représentant à Addis-Abeba continuera à s'occuper activement de la question. Le Conseil d'administration a demandé également à l'Administrateur de déterminer les effets de la sécheresse sur les pays voisins et plus particulièrement sur le problème des réfugiés qui traversent la frontière soudanaise et d'accéder dans la plus large mesure permise par les ressources, aux demandes d'aide d'urgence.

61. Deuxièmement, en janvier 1974, le Conseil d'administration a prié l'Administrateur d'enquêter sur l'ampleur de la sécheresse et ses incidences à moyen et à long terme en Afrique et dans les régions voisines, et de soumettre les programmes d'action nécessaires lors de sa session en janvier 1975. L'Administrateur adjoint et Directeur du bureau régional pour l'Afrique, qui était chargé de préparer le rapport, a déjà établi un certain nombre de contacts et tient actuellement des consultations en Afrique occidentale. Une réunion interinstitutions aura lieu dans un proche avenir et la demande du Conseil d'administration sera examinée dans le cadre général de l'action entreprise par le système des Nations Unies en faveur des régions arides.

62. Le personnel et les structures administratives du PNUD dans les divers pays constituent des éléments indispensables à la mise en œuvre harmonieuse des divers programmes d'assistance du système des Nations Unies. Le PNUD a pour rôle de faciliter une coordination pratique et efficace au niveau local en étroite contact avec les gouvernements intéressés. Il appuiera donc sans réserve les activités concertées et les actions interdisciplinaires qu'entreprendrait le système des Nations Unies pour s'attaquer au problème de la sécheresse, qui a déjà entraîné un remaniement considérable des priorités du développement au niveau gouvernemental.

63. M. ISLAM (Pakistan), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, déclare que sa délégation ne peut accepter les hypothèses de l'observateur du Bangladesh selon lesquelles il y aurait 400 000 non-Bengalis à rapatrier au Pakistan. Les Premiers Ministres du Bangladesh et du Pakistan s'occupent de cette question et il serait sage de s'en remettre à eux. Ce n'est pas en la soulevant devant une instance comme le Conseil, ni en partant d'hypothèses qui ne sont pas acceptées par les parties intéressées que l'on aidera à résoudre le problème.

64. Le PRÉSIDENT, notant qu'aucun représentant ne désire plus prendre la parole, invite le Conseil à examiner les projets de résolution dont il est saisi. Il indique que la délégation brésilienne a exprimé le désir de se joindre aux auteurs du projet de résolution E/L.1603 et que les délégations de l'Égypte, de la Finlande, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède ont émis le vœu analogue en ce qui concerne le projet de résolution E/L.1607.

65. M. MACKENZIE (Royaume-Uni), expliquant la position de sa délégation sur les projets de résolution E/L.1605/Rev.1 et E/L.1606, se félicite des renseignements fournis par les représentants de l'OMM et du PNUD. S'il avait été donné suite aux deux projets de résolution initiaux il y aurait eu une solution de continuité et des risques de chevauchement. Le projet de résolution E/L.1607 remédie

à cette situation et M. Mackenzie est désormais en mesure d'appuyer les trois projets de résolution.

66. M. Mackenzie voit avec satisfaction le retrait du paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution E/L.1606; il aurait également souhaité le retrait du paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution E/L.1605/Rev.1 mais est rassuré par le fait que le Sénégal, en tant qu'auteur des deux projets de résolution E/L.1605/Rev.1 et E/L.1607 fera sans aucun doute en sorte que l'étude partielle visée au paragraphe 5 du premier de ces textes ne s'écarte pas de l'étude générale prévue dans le second. C'est avec cette réserve que la délégation du Royaume-Uni appuie le projet de résolution E/L.1605/Rev.1.

67. L'importance d'une action à long terme ne fait aucun doute. M. Mackenzie ne veut pas insister sur les observations qu'il a faites au sujet des paragraphes 3 et 7 du dispositif du projet de résolution E/L.1606. L'Éthiopie mérite toute l'aide qu'on peut lui donner. M. Mackenzie tenait uniquement à éviter que l'on s'écarte du point de l'ordre du jour en discussion.

68. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/L.1605/Rev.1 concernant la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et les mesures à prendre en faveur de cette région.

Le projet de résolution E/L.1605/Rev.1 est adopté.

69. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/L.1603 concernant l'assistance à la Zambie, le paragraphe 3 du dispositif ayant été modifié par les auteurs.

70. M. CZARKOWSKI (Pologne), appuyé par M. ADUNDO (Kenya) dit que le nouveau libellé proposé atténue quelque peu les difficultés rencontrées par sa délégation au sujet du paragraphe 3, mais qu'on pourrait aller encore plus loin en ce sens en remplaçant la notion de partage par celle d'aide.

71. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) propose le libellé suivant : "*Demande instamment* aux États Membres de fournir une assistance plus importante à la Zambie et d'aider ainsi ce pays à supporter les charges financières et économiques . . ."

72. M. CZARKOWSKI (Pologne) et M. ADUNDO (Kenya) sont en mesure d'accepter cette rédaction.

Le paragraphe 3 du dispositif, tel qu'il a été modifié, est adopté.

Le projet de résolution E/L.1603, tel qu'il a été modifié, est adopté.

73. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) signale que deux amendements oraux ont été apportés au projet de résolution E/L.1606 concernant l'assistance aux régions de l'Éthiopie victimes de la sécheresse. Tout d'abord, le début du dernier alinéa du préambule devrait se lire comme suit : "*Constatant* que la zone atteinte par la sécheresse englobe huit des quatorze provinces . . ." Ensuite, le paragraphe 5

du dispositif serait supprimé et les paragraphes suivants renumérotés en conséquence.

74. M. CAVAGLIERI (Italie) fait observer que le rapport de l'Administrateur du PNUD au Conseil économique et social, mentionné au paragraphe 7 du dispositif (devenu paragraphe 6) devrait être présenté par l'intermédiaire du Conseil d'administration; il conviendrait d'insérer une précision à cet effet dans le paragraphe.

75. Le PRÉSIDENT suggère d'insérer "par l'intermédiaire de ce dernier" entre "et" et "au Conseil économique et social".

Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution E/L.1606, tel qu'il a été modifié, est adopté.

76. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/L.1604/Rev.1 concernant l'assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional.

Le projet de résolution E/L.1604/Rev.1 est adopté.

77. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/L.1607 concernant le problème de la

sécheresse en Afrique, le deuxième alinéa du préambule ayant été modifié par les auteurs.

Le projet de résolution E/L.1607, tel qu'il a été modifié, est adopté.

78. Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil en a terminé avec l'examen des points 10, 11, 12 et 22 de l'ordre du jour. Au nom du Conseil, il souhaite remercier les représentants des diverses organisations du système des Nations Unies de leurs déclarations liminaires et de la part qu'ils ont prise aux débats du Conseil.

Organisation des travaux

79. Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le Bureau a décidé de recommander que le point 4 de l'ordre du jour (Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international), qui est intimement lié à d'autres questions déjà renvoyées au Comité économique, soit également renvoyé à ce comité pour suite à donner, étant entendu que la discussion générale sur ce point est terminée et que les deux rapports à examiner seront présentés en séance plénière.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.

1916^e séance

Vendredi 19 juillet 1974, à 10 h 25

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1916

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence mondiale de l'alimentation (E/5533 et Corr.2, E/L.1609, E/NGO/18)

1. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'alimentation sur sa deuxième session (E/5533 et Corr.2), et plus particulièrement sur le paragraphe 1 dans lequel sont indiquées les questions qui appellent une décision de sa part.

2. M. RYDBECK (Suède), président du Comité préparatoire, présentant le rapport de ce comité, dit que conformément à la résolution 1840 (LVI) du Conseil, le Comité préparatoire devrait terminer la documentation relative à l'examen de la situation alimentaire mondiale ainsi que sur les projets de règlement intérieur provisoire et d'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale de l'alimentation, et régler la question de la durée et des dates de sa troisième session.

3. Le Comité préparatoire n'a pas été en mesure de prolonger la durée de sa deuxième session comme prévu dans cette résolution, mais il a réussi en une session de cinq jours complétée par une séance de nuit à s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées et à parvenir à un accord sur les recommandations à présenter au Conseil. Ces recommandations sont reproduites au chapitre premier du rapport.

4. Le concours actif de 66 Membres de l'ONU, dont 38 membres du Conseil, ainsi que d'un grand nombre d'autres participants, a largement contribué au succès de la session. Les consultations se sont déroulées dans une atmosphère cordiale, et le Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation et ses collaborateurs ont fourni un appui précieux.

5. Comme cette conférence ressemblera à de nombreux égards aux autres conférences de l'ONU, le Comité préparatoire a pu se fonder sur des précédents pour examiner le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence, ce